

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 23 (1952)

Heft: 12

Rubrik: Action de solidarité jurassienne en faveur des communes des C.J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

France et l'Italie. En outre, une partie du tronçon de montagne de la ligne du Mont-Cenis est munie non pas d'une ligne caténaire, mais elle est alimentée par un troisième rail. De plus, la gare de Modane ne dispose pas d'installations techniques pour un trafic considérable et rapide. De sorte que la ligne du Mont-Cenis, en définitive, n'est pas équipée de façon aussi moderne que celles du Gothard ou du Simplon.

Il est décevant d'autre part que l'on ne puisse prévoir avant 1958 en tout cas l'électrification du tronçon Dijon-Vallorbe, qui permettrait de gagner beaucoup de temps. Enfin, on peut se demander à quoi il sert de reconstruire et d'agrandir la gare de Delle si le tronçon Paris-Delle continue à être traité en parent pauvre.

Genève et Bâle sont favorisées

Dans une note rédactionnelle, le « Bund » relève que la politique ferroviaire française vise à concentrer tout le trafic en direction de la Suisse par les points frontières de Genève et de Bâle. Le canton de Berne devra s'occuper du fait que Delle va devenir gare internationale au détriment de Porrentruy. On remarquera, du côté français, que les deux gares internationales de Bâle et de Genève se trouvent sur territoire suisse. Enfin, la Suisse fera bien de veiller au grain en ce qui concerne l'électrification du tronçon Dijon-Vallorbe, sur laquelle il faudra insister puisqu'il s'agit là de la voie d'accès au Simplon.

Nos commentaires

Dans le Jura bernois, nous avons tout à craindre des tendances actuelles de concentration du trafic des chemins de fer français. La ligne de Delle, dont le maintien comme ligne de trafic international est d'une importance considérable pour l'économie jurassienne, continue à être traitée comme ligne de second ordre par la SNCF. Et pourtant il suffirait d'un peu de bonne volonté pour améliorer les conditions actuelles du trafic-voyageurs entre Paris et Berne via Delle et pour ranimer le trafic-marchandises sur cette ligne. Si les concentrations de trafic sur quelques grandes lignes équipées pour une circulation très dense peuvent résoudre certaines difficultés économiques et techniques actuelles, elles se solderont finalement par un déficit, car elles éloignent du chemin de fer une clientèle qui ne demande pas autre chose que de pouvoir disposer de communications nombreuses, rapides et confortables et cette clientèle, c'est celle des régions que la haute stratégie des administrations ferroviaires néglige pour des raisons économiques à courte vue.

Nous continuerons de vouer toute notre attention à l'avenir de la ligne de Delle et nous savons que nous pouvons compter sur l'appui de nos autorités cantonales et fédérales dans ce domaine.

La rédaction.

Action de solidarité jurassienne en faveur des communes des C. J.

Les organisateurs de l'action de solidarité jurassienne en faveur des communes touchées financièrement par la réorganisation des C.J. ont procédé dernièrement à une première répartition des fonds recueillis grâce à la générosité et à l'esprit de solidarité de la grande majorité des communes du Jura.

Il a été versé aux communes des C.J. un montant de 5 % de leur

contribution obligatoire aux frais de réorganisation des C.J., soit plus de 75,000 fr.

Les organisateurs de l'action de solidarité remercient encore une fois les communes qui ont participé à l'action de solidarité et invitent celles d'entre elles, qui ne se sont pas encore acquittées du paiement de la totalité de leur subvention, de verser le solde de leur souscription à la Banque cantonale de Berne de Delémont, compte de chèques postaux IV a 298 avec la mention « Action de solidarité jurassienne en faveur des C.J. ».

La rédaction.

Marché du travail

Depuis notre dernière communication (septembre 1952), le marché du travail a évolué comme suit :

Chômage dans le canton de Berne

Chômeurs complets

	25.9	25.10	25.11
Agriculture	—	4	6
Sylviculture	—	38	31
Alimentation	1	1	3
Habillement et équipement	1	4	5
Industrie du cuir	—	—	1
Bâtiment	24	332	465
Industrie du bois et du verre	5	8	22
Textile	9	4	—
Arts graphiques	—	5	3
Industrie du papier	—	2	1
Industrie des métaux et des machines	4	8	9
Horlogerie	7	11	2
Commerce et administration	58	69	86
Hôtellerie	22	57	78
Transports	1	1	15
Professions libérales	3	4	7
Economie ménagère	16	13	26
Autres métiers	5	10	33
	156	571	793
Chiffres des mois correspondants de 1951	129	167	375
Chiffres des mois correspondants de 1950	242	337	808

Chômeurs partiels

Habillement et équipement	1	—	—
Industrie du cuir	—	20	1
Industrie du bois et du verre	6	—	8
Textile	3	9	1
Arts graphiques	—	—	1
Industrie des métaux et des machines	9	—	21
Horlogerie	50	48	46
Autres métiers	1	—	3
	70	77	81